

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de L'Arbresle, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

Etaient présents : Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, Sheila Mc CARRON, José DOUILLET, Yvette FRAGNE, Gilles PEYRICHOU, Anne THIERY, Fabrice MUSCEDERE, Sylviane CHAMPIN, Dominique ROSTAING-TAYARD, Jean-Louis MAHUET, Pascale SOQUET, Ludovic MELKONIAN, Yasmina ABDELHAK, Ahmet KILICASLAN, Sandrine POYET-FAWAL, Soraya BENBALA, Thomas BONTEMPS, Sarah BOUSSANDEL, Damien SECOND, Nathalie SERRE, Sébastien MAJEROWICZ, Caroline FAYE

Etaient absents, excusés et ont donné pouvoir :

Elaine BARDOT-DUMONT donne pouvoir à Sheila Mc CARRON, Gérard BERTRAND donne pouvoir à José DOUILLET, Lise EPELNOR donne pouvoir à Yvette FRAGNE, Jean-Marc BISSUEL donne pouvoir à Damien SECOND.

Etaient absents :

Pierre BOUILLARD, Olivier RIVIERE.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers votants : 27

Secrétaire de séance : Dominique ROSTAING-TAYARD

Date de la convocation : 21 septembre 2021

Compte rendu affiché : 1^{er} octobre 2021

I. DÉSIGNATION D'UN.E SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Dominique ROSTAING-TAYARD est désignée en qualité de secrétaire de séance

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUILLET 2021

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « aucune remarque sur le PV dont Sheila était la secrétaire de séance ? »

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 27 septembre 2021.

III. DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Décisions prises en vertu des pouvoirs délégués

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Il s'agit de toute une série de décisions qui ont été prises en vertu des pouvoirs délégués. Un certain nombre concernent les travaux de Dolto Lassagne et nécessitent quelques ajustements. Fabrice pourra donner des éléments là-dessus* ».

- **Décision 06/2021** – signature le 22 juillet 2021 d'un avenant n°1 concernant le lot 7 – menuiserie extérieure, attribué à la société PACCALIN pour le marché de restructuration des écoles Dolto Lassagne. Il a été nécessaire d'ajouter une trappe coupe-feu asservie devant le chauffe-plat entre l'office de préparation et la salle de restaurant élémentaire. Le montant du présent avenant s'élève à 7 867,20 euros TTC, portant le nouveau montant du marché relatif au lot 7 à la somme de 195 880,80 euros TTC.
- **Décision 07/2021** – signature le 22 juillet 2021 d'un avenant n°1 concernant le lot 10 – Plâtrerie Peinture Plafonds, attribué à la société RAVALTEX pour le marché de restructuration des écoles Dolto Lassagne. Des fuites ont été découvertes en toiture de la salle Bouvier en raison de bacs aciers percés. L'isolant en place a été au contact de l'eau et a de fait été dégradé. Ces constatations impliquent la dépose de l'isolant de la toiture au niveau de la zone d'intervention (hors salle d'activité), la mise en place d'une ossature entre pannes, la fourniture et la pose d'un isolant en laine minérale.
Le montant du présent avenant s'élève à 3 180,00 euros TTC, portant le nouveau montant du marché relatif au lot 10 à la somme de 214 012,20 euros TTC.
- **Décision 08/2021** – signature le 22 juillet 2021 d'un avenant n°1 concernant le contrat de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux, attribué à la société ENER 4 SAS. Cet avenant concerne l'intégration des centrales et du matériel du nouveau centre technique municipal situé 15 route de Lyon, ainsi que les vestiaires de la salle Claude Terrasse situés 201 route de Paris, dans le contrat de maintenance en cours.
Le montant du présent avenant s'élève à 2 292,00 euros TTC par an, portant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 22 980,00 euros TTC sur 1 an, soit 206 820,00 euros TTC sur 9 ans.
- **Décision 09/2021** – signature le 23 juillet 2021 d'un avenant n° 1 concernant le lot 1 -Terrassements VRD, attribué à la société AXIMA pour le marché de restructuration des écoles Dolto Lassagne. En phase PRO du dossier, la situation du raccordement au réseau électrique par le concessionnaire ENEDIS était inconnue. Ce raccordement nécessite la réalisation d'une tranchée entre l'armoire générale sur rue et l'armoire en façade.
Le montant du présent avenant s'élève à 5 052,96 euros TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché lot 1 à la somme de 195 853,62 euros TTC.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? Fabrice des commentaires là-dessus tu veux rajouter quelque chose ?* »

Fabrice MUSCEDERE : « *non mais s'il y a des questions* »

Nathalie SERRE : « 15000 sur les encours ? ça monte vite si on a ce type d'augmentation pendant tout le chantier ça risque de monter très vite »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « des erreurs ont été faites, comme par exemple, le bureau de contrôle qui s'est prononcé tardivement sur la nécessité d'une porte coupe-feu »

Décisions modificatives – virement de crédits sur dépenses imprévues

Conformément aux articles L2322-1 et L2322-2 du CGCT, le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire. Le mandat afférent à la dépense imprévue est imputé sur l'article correspondant à la dépense par décision du Maire portant virement de crédit. Cette décision doit être portée à la connaissance du conseil municipal.

Il a été procédé au virement de crédit suivant :

Du chapitre 020 « dépenses imprévues » en section d'investissement :

- 1 515 € à l'opération 182 article 21318 fonction 33 : Complément réfection étanchéité 3ème toiture
- 7 000 € à l'opération 184 article 2152 fonction 822 : Complément réfection du parking du 08 mai 1945 : mur de soutènement
- 10 € à l'opération 185 article 2188 fonction 020 : Complément radios avec boutons alarme
- 381 € à l'article 20422 fonction 01 : Complément subvention façades

IV –AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Avis du Conseil municipal sur l'adhésion de la commune de Quincieux au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC)

Monsieur le Maire expose les éléments :

EXPOSE :

Le syndicat de développement du câble qui doit disparaître en 2024. Quincieux est partie dans la Métropole qui n'est plus adhérente au syndicat, la commune sollicite une adhésion individuelle.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « Est-ce que ça nécessite des débats ? »

Nathalie SERRE : « On est d'accord qu'ils ne doivent plus rien ? »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « avant ils faisaient partie du syndicat en faisant partie du Rhône, en intégrant la métropole, de fait, ils ne font plus partie du syndicat. Ils ont le droit de demander une adhésion individuelle ».

Jean-Paul GAUTHIER : « ils ont des réseaux câblés ».

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable sur l'adhésion individuelle de la commune de Quincieux au SRDC.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

2. Mise en place d'une charte du télétravail dans le cadre du fonctionnement des services municipaux

Monsieur le Maire expose les éléments :

EXPOSÉ :

C'est un dispositif qui apparaît maintenant dans toutes les collectivités et le privé. La gestion de la crise COVID a accentué les demandes en télétravail. Il nous est demandé de le mettre en place et il nous faut maintenant prévoir les conditions de réalisation sous forme de règlement ou de charte. Louisa a travaillé avec les représentants du personnel sur ce que pourrait être cette charte du télétravail. Elle a été présentée en commission finances RH par Jean-Claude GAUTHIER et passée en CT pour validation par les représentants du personnel avec un avis favorable à l'unanimité

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « Vous avez eu le projet de charte avec des catégories exclues de fait de cette charte car les métiers ne correspondent pas à des possibilités de mettre en place le télétravail, comme un agent d'accueil ou la police municipale ou un agent dans les écoles. On a également travaillé sur le nombre de jours qui pourrait être mis à disposition des agents : un jour par semaine avec deux possibilités soit en régulier soit en occasionnel. C'est toujours le chef de service qui détermine le droit à l'agent. En régulier, il s'agira d'un jour fixe, l'agent en fonction des disponibilités et impératifs du service choisira le jour par semaine. En revanche, il s'agit d'un jour complet et non deux demi-journées pour éviter les déplacements en matière de développement durable. Le fait que l'agent choisisse un jour fixe n'est pas un droit absolu, le chef de service peut demander à l'agent d'être présent en cas de réunion ou de nécessités de service. Et pour le ponctuel, c'est en fonction des demandes : trois jours par mois et douze jours maximum par an. Vous avez eu la charte, je ne sais pas si vous souhaitez que l'on développe plus que ça pour l'instant. On n'a pas de demande très importante sur la commune. »

Nathalie SERRE : « c'est ce que j'allais demander, si beaucoup d'agents étaient intéressés. Je trouve que ça fait partie des choses positives du COVID »

Pierre Jean ZANNETTACCI : « avec certaine réserve et certaine prudence, à la fois il faut permettre à la collectivité de préserver son unité de fonctionnement et permettre aux agents d'être présents, de se voir, de travailler ensemble dans un sentiment d'appartenance à une équipe. Et à la fois, le télétravail peut être dangereux pour l'agent s'il ne se méfie pas et si cela brise des équilibres à la maison ».

Nathalie SERRE : « par contre, je vois qu'il y a marqué « assiste aux réunions à distance », ça veut dire que les réunions sont systématiquement à distance ? »

Pierre Jean ZANNETTACCI : « non. Ça veut dire que si jamais il y a possibilité de monter une réunion en visio, l'agent s'organise mais si la réunion est en présentiel il doit être présent. Ça dépend de l'organisation ce jour-là. »

Nathalie SERRE : « non en fait si la réunion est en visio, cela peut être intéressant pour les élus ».

Pierre Jean ZANNETTACCI : « oui en effet. C'est un essai. La charte a bien été préparée par Louisa et les représentants du personnel en CT. Cela n'a pas posé problème bien au contraire. C'est une expérience, on verra comment ça bouge ».

Caroline FAYE : « Combien d'agents cela concerne-t-il ? »

Louisa TATEM : « moins d'une dizaine d'agents. Principalement en administratif. »

Pierre Jean ZANNETTACCI : « effectivement peu d'agents sont concernés à la différence de la CCPA avec des chefs de projet avec peu d'opérationnalité immédiate ».

Sébastien MAJEROWICKZ : « justement c'est intéressant. Est-ce que cette initiative proactive de la mairie va essaimer ? »

Pierre Jean ZANNETTACCI : « c'est même presque obligatoire en répondant à un texte, après les formules doivent être les mêmes partout. On n'a pas valeur d'exemple ».

Yasmina ABDELHAK : « S'il y a un accident ? en tombant dans sa cuisine ? »

Pierre Jean ZANNETTACCI : « il s'agit d'un accident de travail. Il s'agit de mêmes droits ».

Sébastien MAJEROWICZ : « c'est la raison pour laquelle il faut fournir une attestation d'assurance de son domicile ».

Pierre Jean ZANNETTACCI : « Normalement l'employeur est censé vérifier chez l'agent des conditions de travail favorables, pour ne pas travailler sur un bout de cuisine sans avoir un bureau adapté mais avec des conditions favorables ».

Caroline FAYE : « A quoi correspondent les coûts pris en charge ? genre connexion internet ? »

Pierre Jean ZANNETTACCI : « à rien. C'est l'environnement informatique. C'est également le matériel style stylos ».

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré :

- **ADOPTE** la charte du télétravail pour le personnel communal.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

3. Mandat spécial pour les élus dans le cadre de la tenue du Congrès des Maires

Monsieur le Maire expose les éléments :

EXPOSÉ :

Les élus peuvent bénéficier de la prise en charge de leurs frais. Ce qui n'est pas le cas pour les élus qui bénéficient d'une indemnité dans le périmètre départemental, par contre pour d'autres déplacements comme le Congrès des maires en novembre avec l'élection d'un nouveau président où différentes listes se sont positionnées et également d'informations, de conférences, la présence de partenaires : déchets, environnement, nettoyage de voiries, lumières, les logiciels les stands d'exposition qui permettent de prendre des contacts et des solutions.

Pierre Jean ZANNETTACCI : « C'est comme ça qu'avec Jean-Claude, on avait trouvé le système du stationnement dynamique. Il faut une délégation pour que ces frais soient pris en charge. Gilles Peyrichou s'est proposé pour venir au Congrès pour tout ce qui concerne la voirie. Et l'idée c'est d'accorder à titre dérogatoire un mandat spécial à Gilles et à moi-même pour participer au Congrès prenant en charge les frais de séjour et de transport ».

Sébastien MAJEROWICZ : « *Est-ce que le Congrès des maires et des intercommunalités : est-ce que la CCPA va participer ?* »

Pierre Jean ZANNETTACCI : « *oui bien sûr ; l'idée est de partager les frais* ».

Sébastien MAJEROWICZ : « *on a regardé le programme et il y a des ateliers très intéressants comme la co-construction et sur la transition écologique, on se demandait si vous aviez déjà choisi le programme que vous alliez faire* »

Pierre Jean ZANNETTACCI : « *on a survolé le programme mais rien n'est arrêté. L'idée est de se rendre sur le plus de stands possibles* ».

Sébastien MAJEROWICZ : « *une restitution est-elle possible ? on est preneurs* »

Pierre Jean ZANNETTACCI : « *oui bien sûr ; je poserais la question à la CCPA pour récupérer deux trois sous* ».

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré :

- **ACCORDE** à titre dérogatoire un mandat spécial à Messieurs Pierre-Jean ZANNETTACCI et Gilles PEYRICHOU dans le cadre de leur participation à la 103e édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra les 16, 17 et 18 novembre 2021, au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

- **APPROUVE** le prélèvement des frais de séjour, de transport et d'inscription engagés par ce mandat sur les crédits inscrits au budget primitif de la commune au chapitre 65,

- **APPROUVE** le remboursement forfaitaire des frais susvisés dans la limite du montant des indemnités de mission allouées aux agents de l'Etat et sur présentation d'un état de frais.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

Nathalie SERRE : « *De toute façon, vous ne resterez pas jusqu'à la semaine suivante, parce que le beaujolais nouveau à l'Assemblée nationale on ne le fera pas* ».

Pierre Jean ZANNETTACCI : « *les députés ne vont pas nous inviter ? comment ça se fait ? le beaujolais nouveau est programmé le jeudi 18 après le congrès des Maires* »

Nathalie SERRE : « *oui nous on le fait normalement la semaine d'après, le mardi suivant mais la questure on est à 50 personnes, comment dire que c'est un peu compliqué, on était 400 en 2018. Mais c'était un peu particulier. Donc a priori on ne fera pas le beaujolais nouveau à l'Assemblée nationale* ».

Pierre Jean ZANNETTACCI : « *on n'a pas de nouvelles non plus du beaujolais nouveau à l'Arbresle. Ils avaient annulé l'an dernier, ils s'y prennent toujours très tard nos vignerons. On verra si on a l'autorisation de le faire* ».

Nathalie SERRE : « *ils sont en pleine vendange et pour l'instant les services de l'Etat sont un peu frileux. Ce sera de toute façon avec le passe* ».

4. Autorisation à donner à Monsieur le Maire d'adhérer aux missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique

Monsieur le Maire expose les éléments :

EXPOSÉ :

Le 4^{ème} point concerne la convention qui nous lie au centre de gestion. Le centre de gestion propose des missions aux collectivités pour le bon fonctionnement de l'établissement.

Pour ces missions pluriannuelles, le CDG propose la conclusion d'une convention réunie pour 3 ans renouvelable 1 fois.

Pierre Jean ZANNETTACCI : « C'est beaucoup plus simple. On ne prend pas toutes les missions proposées par le CDG comme l'assistance juridique. »

Nom de la mission	Tarif annuel
Médecine préventive	Coût agent 80 €
Mission d'inspection hygiène et sécurité	Inclus dans cotisation cdg69
Mission d'assistante sociale	2 256 € (188 € par demi-journée x12)
Mission d'archivage pluriannuel	1 260 € (315 €/jours réellement effectués)
Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes	35 € à 70 € / dossier Selon le type de dossier

Il vous est proposé de poursuivre ces missions. Vous avez les tarifs. C'est quelque part renouveler ce qu'on fait mais sous la forme d'une convention unique ».

Caroline FAYE : « est-ce que du coup la mission du CDG intègre les contrats et les avantages liés au télétravail comme la déconnexion ou l'ergonomie des postes ».

Pierre Jean ZANNETTACCI : « oui peut-être que l'ergonomie des postes dans le cadre des missions de l'assistant de prévention mais ce n'est pas prévu en termes d'intervention du CDG »

Caroline FAYE : « Il n'y a pas de missions spécifiques développées ? »

Pierre Jean ZANNETTACCI : « non »

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'adhésion à la convention unique du cdg69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le cdg69 et relatives aux missions visées.

- **APPROUVE** l'adhésion aux missions suivantes :

Nom de la mission	Tarif annuel
Médecine préventive	Coût agent 80 €
Mission d'inspection hygiène et sécurité	Inclus dans cotisation cdg69
Mission d'assistante sociale	2 256 € (188 € par demi-journée x12)
Mission d'archivage pluriannuel	1 260 € (315 €/jours réellement effectués)
Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes	35 € à 70 € / dossier Selon le type de dossier

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention unique ainsi que ses annexes et tout acte y afférent.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

V –PERSONNEL

5. Renouvellement de l'agrément service civique

Pierre Jean ZANNETTACCI : « on a déjà fait appel à des services civiques et on demande des agréments. On vous propose de resolliciter des agréments pour 2 services civiques : la médiathèque et la saison culturelle événementielle.

Moi j'y vois 2 avantages : l'un basement matérialiste, un agent qui est présent, qui vous aide à travailler pour une somme modique et d'un autre côté mettre le pied à l'étrier pour l'emploi des jeunes considérés quelque part comme stagiaires, ça aide à leur formation. On a ce rôle à jouer qui est important d'encadrer ces jeunes à pouvoir se former et démarrer dans la vie. C'est le cas, comme dit Sheila, de Claire POULIN maintenant engagée, de Juliette BARRET à Saint Germain. Elles sont parties comme ça ».

Jean-Claude GAUTHIER : « C'est un pied à l'étrier important ».

Pierre Jean ZANNETTACCI : « C'est plus que satisfaisant. Anne, je ne sais pas si tu souhaites rajouter quelque chose, sur les besoins de la médiathèque ? »

Anne THIERY : « oui, effectivement, j'en profite. Juliette à Saint Germain quitte son poste et sera remplacée par une jeune femme qui a été service civique également. Apparemment, ce secteur de la culture, dans nos municipalités, a cet effet de 1^{ère} expérience professionnelle. Ça nous semblait important de renouer avec ces contrats d'embauche, c'était le cas avant la parenthèse Covid et puis ça s'est interrompu.

A la médiathèque, il s'agirait de proposer un soutien, un travail important pour les équipes surtout dans une période où des choses viennent compliquer le travail des agents. Il s'agit de valoriser l'offre proposée par la bibliothèque départementale, comme vous le savez quand vous êtes abonnés à la médiathèque de l'Arbresle, vous avez droit à un certain nombre de services qui très souvent sont méconnus : cours de langues en ligne, leçons de code gratuites, vraiment pléthore de choses et finalement faute de médiation, la majorité des usagers, en tout cas de l'Arbresle passent à côté de cette

offre, ce sera donc sa mission essentielle en plus d'aider les trois agents à faire le quotidien de la médiathèque.

Et puis pour la partie saison culturelle et événementielle, ce serait une personne qui viendrait en soutien de Claire POULIN justement pour organiser et aider les spectacles qui cette année sont plus nombreux que les autres années en raison des reports. C'est essentiellement ça et justement se rajoute à ça le binôme Claire, Juliette, est mis à mal puisque Juliette s'en va et en plus remplacée par une personne qui débute dans le métier, ce serait pas mal qu'elles soient plus nombreuses.

On vous demande votre autorisation pour renouveler cet agrément qui nous permettra de poursuivre la recherche de ces jeunes professionnels ».

Nathalie SERRE : *« rappelle-moi le processus. On fait une demande d'agrément et ensuite il y a une sorte de vivier c'est ça ? »*

Pierre Jean ZANNETTACCI : *« oui il faut l'agrément c'est ça, et après on peut engager un, deux, quatre, huit, dix »*

Anne THIERY : *« Nathalie, tu penses à la plateforme de l'Etat, service.civique.gouv.fr, il me semble, sur laquelle on peut publier des annonces mais en parallèle, on peut tout à fait très bien publier sur nos réseaux on peut faire appel »*

Nathalie SERRE : *« on n'est pas obligés de faire appel à la plateforme »*

Anne THIERY : *« non, c'est une offre supplémentaire. Il faut juste que l'établissement détienne l'agrément. On va passer par le site de la mairie ».*

Nathalie SERRE : *« et un service civique peut travailler le soir en événementiel ? »*

Pierre Jean ZANNETTACCI : *« la remarque est bonne, mais on ne s'est jamais posé la question. C'est un vrai boulot ».*

Anne THIERY : *« ce n'est pas comme un mineur. Il y a des heures de récup ».*

Caroline FAYE : *« est-ce que c'est gênant si l'intitulé de poste, moins pour le poste à la médiathèque que le soutien à Claire, est-ce que refaire un poste comme ça avec un service civique et sur le même intitulé de poste avec un CDD. La réglementation dit que si tu as des besoins pérennes tu dois ouvrir le poste »*

Pierre Jean ZANNETTACCI : *« non, ça doit servir de starter à l'embauche de l'agent. On n'embauche pas un contractuel avec un renouvellement de contrat sur un poste pérenne. Le dispositif c'est mettre des jeunes sur le travail »*

Anne THIERY : *« aucun service civique depuis que je suis élue, il y a donc bien eu une parenthèse de 2 ans ».*

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif services civiques au sein de la collectivité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la cohésion sociale

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire de 150 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

VI – ENVIRONNEMENT

6. Présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable au titre de l'année 2020

José DOUILLET : *« Il doit être présenté en conseil municipal mais il est destiné également à l'information de nos usagers. On peut soulever dans ce rapport, que vous n'avez pas manqué de lire attentivement, quelques faits marquants.*

En 2020, on avait eu une diminution des ventes de 54.000 m³ qui s'explique presque essentiellement, à quelques milliers de m³ près, par la baisse significative de la consommation de notre plus grand consommateur industriel découlant probablement du covid. La consommation des ménages était restée à peu près stable et donc l'évolution des ventes d'eaux 2020 par rapport à 2019 est en baisse de 6,6% due à ces 54.000m³.

L'achat d'eau n'a diminué que de 19000m³ ce qui implique une diminution du rendement du réseau, qui tombe à 86%, ce qui est encore un résultat correct mais qu'il faudra veiller à améliorer.

Circulent dans notre réseau communal 43 m³ d'eau par jour, ce qui est à noter la consommation municipale en eau est revenue à un niveau qu'on attend de 5280m³. L'objectif qu'on s'est fixé est d'être entre 5500 et 6000m³. Depuis quelques mandats, cette consommation municipale est en baisse progressive mais après naturellement on arrive à un chiffre qui est un peu incompressible. Sachant qu'en 2019 on était quand même à 9900m³ due essentiellement à 2 fuites importantes sur le stade, vous savez qu'on a renouvelé complètement les canalisations du stade complètement donc on est en droit d'attendre maintenant des améliorations. Le nombre de clients est de 3098 donc on a dépassé la barre des 3000 en réalité on a un peu plus de clients que ça puisque dans les immeubles on a un seul abonnement et donc naturellement le nombre de clients est plus important que ce chiffre. Sur les mensualisations démarrées en 2019 on avait 640 adhésions ? en 2020 on en avait 702, ça monte doucement. On s'est efforcé en 2020, après avoir essuyé les plâtres de 2019, de mieux affiner les montants de ces mensualisations pour éviter des remboursements de trop-perçus en fin d'année, des trop-perçus dont ne maîtrise pas toujours avec la Trésorerie la date à laquelle ça va être remboursé.

La qualité de l'eau potable, on n'a pas relevé dans tous ces contrôles, quatorze contrôles en bactériologie et 26 en nitrates en 13 en pesticides, 5 en arsenic : on n'a pas relevé de non-conformité aux limites de qualité réglementaire et donc l'eau a présenté une bonne qualité bactériologique. Ensuite, vous avez un tas d'indicateurs techniques et de principes d'alimentation et de fonctionnement du réseau.

Les principales actions menées sur le réseau en 2020, la continuité du programme d'entretien et de renouvellement des organes spécifiques, tout ce qui est valve, conducteur, stabilisateur, ventouse... c'est un programme qu'on a commencé en 2018 qui s'est poursuivi en 2019 et 2020 :



- *Le renouvellement de la canalisation du stade pour environ 80.000€, plus de 300 mètres en 100 mm fonte, ainsi que les différents branchements naturellement des bâtiments et installations sur le site*
- *Le dévoiement du chemin de la Pinaud 14.000€, le renouvellement de la conduite rue du Four à Chaux suite à travaux de voirie*
- *La réfection sur la mise à jour du système d'information géographique, qui a bien avancé ces derniers mois*
- *Le marché d'astreinte qui devait être renouvelé en 2021 et qui l'a été.*
- *En poteaux d'incendie, on a eu un seul renouvellement de poteau d'incendie rue du Four à Chaux*
- *On a eu 135 compteurs qui ont été changés dans le cadre du renouvellement des compteurs de plus de 15 ans. Et on a 90% des compteurs qui sont télé-relevés,*
- *Les campagnes de fuite, 378 interventions avec application du forfait d'accès-réseaux ce qui fait 31 ou 32 par mois par mois quand même d'emménagement et de déménagement et souscription de contrats d'eau et le principe de ce forfait, qui avait mis en place à partir de 2013 a permis de récupérer une recette 55 300 €.*
- *On a listé les principales interventions pour réparation d'urgence qui ont nécessité des grosses interventions des travaux de terrassement*
- *L'indice de connaissance patrimoniale du réseau d'eau, on a 55 points sur 100, je pense qu'on peut faire beaucoup mieux : la mise à jour du SIG va nous y aider fortement*
- *Le ratio d'habitants par abonné par est de 2,13. Vous avez reçu le tableau de la qualité de l'eau envoyé en pièces complémentaires ».*

Nathalie SERRE : « pardon José, SIG ? »

José DOUILLET : « système d'information géographique »

Nathalie SERRE : « et le ratio 2,13 ? »

José DOUILLET : « le nombre d'habitants par rapport au nombre de contrats d'eau. C'est un chiffre fictif

Quelques indicateurs financiers sur la tarification : notre tarification n'a pas bougé depuis la dernière délib au CM du 22 juin 2017 sur le budget et depuis nos prix : locations de compteurs, prix de l'eau, primes fixes, rien n'a changé et donc on a un prix très compétitif de l'eau. On a le listing des recettes : l'état de la dette est toujours nul. On a listé les principales dépenses d'investissement de 2020 avec des travaux en 2021. »

Nathalie SERRE : « juste une question. Cela ne me semble pas beaucoup les gens qui ont recours à la mensualisation par rapport au nombre de compteurs, 3098. Les gens n'y recourent pas ou on ne fait pas suffisamment de publicité ? »

José DOUILLET : « ça monte doucement mais il y a des gens qui ne veulent pas la mensualisation ».

Sheila Mc CARRON : « il faut avoir une année de consommation. Moi je ne suis pas mensualisée »

José DOUILLET : « on a aussi un objectif de révision du règlement dans lequel on pourrait changer ça, ces histoires de 1 an pour avoir un historique et faire une estimation. On a un travail à faire sur le règlement de l'eau, la dernière version doit dater de 2014, on a un travail à faire en interne. Ce règlement qui n'évoque pas par exemple la mensualisation qui a été mise en place après. On a donc tout un travail à la fois sur des choses techniques, de terrain et qui nécessitent une révision, un dépoussiérage. Règlement sur lequel on s'appuie et qui juridiquement est un texte sur lequel on s'appuie y compris pour régler des différends ».

Sébastien MAJEROWICZ : « tu as fini José ta présentation ? sur le règlement de l'eau, est-ce que tu pourrais nous le partager ? est-ce qu'il est partageable ? »

José DOUILLET : « il est même sur le site, il faudrait vérifier ».

Jean-Claude GAUTHIER : « il est même distribué »

José DOUILLET : « il est distribué à chaque nouveau contrat. Il est disponible sur le site internet »

Sébastien MAJEROWICZ : « je repose la même question que j'ai posé l'année dernière en ce qui concerne le chantier sur la tarification sociale de l'eau, c'est un point important pour nous comme pour vous et qui était à votre programme. Lors de la dernière commission environnement, elle était un peu longue donc je n'ai pas osé de questions à savoir si on allait débiter ou pas. Nous on est prêt, donc allons-y quoi. La tarification n'a pas évolué depuis 2017, c'est un chantier qui va demander du temps, encore une fois, donc on est prêts ».

José DOUILLET : « le prix de 0 à 10000m³ est de 1,08€, ça n'empêche pas d'étudier toute possibilité ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « la commission peut bien s'en emparer. Je vous propose d'étudier et que les services puissent travailler et faire des propositions ».

José DOUILLET : « c'est aussi une option que j'allais poser à notre cabinet d'études dans l'étude du schéma directeur, c'est de poser une option de tarification pour regarder car ça a aussi un impact financier pour le budget de l'eau donc il s'agit de regarder l'impact par rapport aux propositions ».

Sébastien MAJEROWICZ : « la convention avec l'ASMAD est en cours d'écriture si j'ai bien compris pourrait aussi être impactée par ce genre de choses, il vaut bien niveler »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « l'ASMAD bénéficie d'un tarif particulier »

Sébastien MAJEROWICZ : « oui je sais bien justement »

José DOUILLET : « oui, de 0,72 centimes HT par m³ pour la tranche au-delà de 50.000m³ »

Sébastien MAJEROWICZ : « l'idée n'est pas de faire le débat maintenant mais on pose la question »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « vous pourriez mettre à l'ordre du jour mais qu'en 2022 on puisse faire des propositions »

José DOUILLET : « Notre problème, c'est sur l'étude de la tarification de ne pas avoir un fichier de gestion d'abonné, ce n'est pas renseigné, assez fin pour savoir à qui on a affaire : un travail à faire ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « c'est un rapport bien fait et bien présenté »

DÉCISION :

- **PREND** acte du rapport 2020.

7. Présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) des déchets au titre de l'année 2020

Sandrine POYET-FAWAL : « ce rapport concerne la compétence déchets ménagers, la collecte, le transfert, l'élimination, la collecte sélective et les exploitations des 2 déchetteries du territoire.

Ce rapport revient sur les actions de prévention en termes de réduction des déchets, en 2020 ces actions de prévention ont été au nombre de 25 réparties en 7 axes avec un objectif de réduction de moins 7% des déchets sur le territoire. Ces actions de prévention représentent 120.000 € par an soit 3€ par habitant.

Donc dans ces actions de prévention, il y a la distribution des composteurs qui remportent toujours beaucoup de succès sur le territoire, puisque sur 2020 on a distribué 530 composteurs et on a toujours 14 sites de compostages partagés et on n'en a pas eu en plus en 2020 liés certainement à la crise du COVID. Il y a la question des gobelets réutilisables, en 2020 ils étaient encore prêtés aux associations il y en avait à peu près 7200 prêtés chaque année et c'est un service qui s'arrête de la part de la CCPA qui met à disposition des communes 500 gobelets à récupérer pour gérer ce système de prêt de manière plus locale.

Dans ces actions de prévention des déchets, il y a aussi toute la question du réemploi qui est abordé à travers le partenariat et le soutien de la Ressourcerie et le Répare qui a déménagé en 2020 avec le soutien de la CCPA. Pour vous donner un ordre d'idées, elle a traité 20 tonnes de déchets et a permis son réemploi sur l'année 2020 et le répare-café de Fleurieux, également soutenu dans ce cadre-là, a permis le réemploi de 497 kg d'objets en 2020.

Dans les actions de prévention, il y a aussi tout un volet animation qui n'a pas été très développé sur cette année 2020 car il n'y a eu qu'un temps de Naturofolie alors que d'habitude il y a beaucoup de choses toujours en lien avec la crise sanitaire. Par contre, il y a eu un maintien des actions dans les classes avec 29 classes qui ont été sensibilisées notamment par des interventions de France Nature Environnement, ce qui représente à peu près 710 élèves sur une année.

En ce qui concerne finalement les ordures ménagères sur la quantité, la collecte de ces ordures, je ne vais pas vous faire le détail de tous les postes de collecte, mais, en gros, ce qu'il faut retenir au total la collecte comprend 515 kg de déchets par habitant sur un an, pour comparer, la moyenne régionale est à 543 kg par habitant et par an, la collecte sur la CCPA est un petit peu en-dessous.

Ces déchets sont valorisés quasiment en totalité, il n'y a que 6% des déchets qui ne sont pas valorisés. Cette valorisation se fait en termes de matière, c'est-à-dire de réemploi et de transformation, d'énergie et en termes de compostage ».

Nathalie SERRE : « pardon Sandrine, je peux poser des questions au fur et à mesure pour ne pas oublier, ça ne t'ennuie pas ? Animation grand public, scolaires, Naturofolie, soutien financier pour la participation d'un stand, on n'a pas de montant ? »

Sandrine POYET-FAWAL : « là dans le rapport on n'a pas de montant, on a un montant global, c'est 120.000€ par an pour toutes ces actions, je pense qu'on peut trouver quelque part, mais pas dans le rapport ».

Nathalie SERRE : « C'était pour avoir une idée, notamment avec les animations scolaires avec France Nature Environnement, je ne dirais pas ce que je pense du sujet, mais Pierre-Jean connaît. France Nature Environnement qui intervient dans les écoles, à qui on donne des subventions et qui nous met au tribunal, je pense qu'il faut sévir ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « On leur a dit »

Sandrine POYET-FAWAL : « après au niveau de leurs interventions pédagogiques dans les écoles sont très intéressantes »

Nathalie SERRE : « Ça ne justifie pas. On ne mord pas la main qui te fait vivre, c'est ce que je répète toujours.

Sur les ordures ménagères, on est en-dessous de la collecte régionale, mais est-ce qu'il y a tous les déchets que les gens ont déposé à côté des bacs ? »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « Oui tout à fait. Soit nos agents les déposent directement dans les bacs, soit emmenés directement dans les déchetteries ».

Nathalie SERRE : « ils sont donc bien comptabilisés dedans ? »

Sandrine POYET-FAWAL : « Justement est-ce que je peux faire remarquer au niveau des ordres ménagères, en 2020 par rapport au taux de refus, il était de 25%, par rapport aux autres années, les habitants ont moins bien trié leurs déchets ».

Nathalie SERRE : « 25% ? mais c'est énorme »

Sandrine POYET-FAWAL : « c'est beaucoup plus important que les autres années, c'est peut-être lié à la multiplication des emballages par exemple liée à la crise covid ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « le problème des cartons qui sont refusés et qui n'ont pas à être dans le tri des bacs jaunes. C'est du mauvais tri, à cause du covid mais également à cause de tout le commerce internet, les emballages Amazon sont partout et s'accumulent, c'est un vrai débat à la CCPA ».

Sandrine POYET-FAWAL : « les gens sont restés chez eux ».

Nathalie SERRE : « et notre collecte continue toujours ? c'est quoi, c'est Emmaüs qui collectait ? »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « non non, maintenant c'est nous qui collectons, qui ramassons et emmenons à la déchetterie au bac carton. En revanche, l'usager lambda, le petit carton Amazon, il le met dans le bac jaune ».

Nathalie SERRE : « et ça, on ne peut pas définitivement le trier nous ? le recycler, nous ? »

Jean-Claude GAUTHIER : « ils sont emmenés en déchetterie ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « c'est une réflexion que l'on a à la CCPA comment on fait, si on met des bacs cartons ? »

Sandrine POYET-FAWAL : « c'est important en fait, parce que ça a un coût : le mauvais tri parce que les ordures sont estimées en poids ce genre de choses pèse plus lourd dans les ordures ménagères et donc coûte plus cher.

Justement, au niveau du bilan financier, ce que j'en ai retenu du rapport, c'est qu'il y a une augmentation des dépenses de 11% avec une offre qui a évolué, puisqu'elle est quand même plus étoffée

que précédemment, on a notamment une nouvelle déchetterie, ou du moins rénovée, et les recettes ont également augmenté de 8%. Sachant qu'on a une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est passée de 9,20 % à 8,95. Grosso modo, ça se compense ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « je rappelle que j'ai vu par rapport à l'augmentation des coûts du traitement des déchets, la hausse moyenne d'augmentation de la TEOM sur le plan national est de 14% ».

Sandrine POYET-FAWAL : « oui et on est donc bien en-dessous.

Et enfin le rapport propose quelque chose par rapport à un classement de l'ADEME, que j'ai trouvé assez intéressant et qui vous a d'ailleurs été présenté en commission déchets à la CCPA, qui s'appelle le « compte à coût » et ça nous permet en fait d'estimer le coût par habitant des ordures. Il y a un joli petit tableau dans le rapport, que je vous inviterais à consulter, mais en gros, on est dessous de la moyenne régionale sur tous les postes : ordures ménagères, emballages, verres et déchets sauf déchetteries où on est un tout petit plus haut : on est à 24€ par habitant au lieu de 23 : c'est assez intéressant de voir qu'on est assez performant au niveau de la rentabilité du traitement des déchets.

Et enfin, le rapport fait état des projets pour 2021 : il y a la mise à jour du programme de réduction des déchets. Il va y avoir toute une réflexion menée sur la tarification incitative et la collecte des bio déchets qui arrive prochainement, le développement du compostage partagé sur chaque commune, une collecte d'amiante qui est prévue d'ailleurs prochainement le 12 octobre, on a également une mise à jour du règlement de la collecte des déchets qui est prévu cette année. Et toute une réflexion sur l'extension des consignes de tri puisque à partir du 1^{er} trimestre 2022, il va y avoir un changement au niveau du tri des plastiques etc, il y a donc toute une réflexion qui est engagée actuellement à ce sujet. Et enfin dernier projet pour 2021, l'étude pour la rénovation de la déchetterie de Courzieu ».

Sébastien MAJEROWICZ : « petite question par rapport au composteur qui se généralise un peu plus, en 2021, si j'ai bien compris, il passe à 25€, c'est un peu contre-productif comme décision »

Sandrine POYET-FAWAL : « c'est un peu la réflexion qui a eu lieu en commission déchets justement »

Sébastien MAJEROWICZ : « l'augmentation du composteur de 20 à 25€ alors qu'on souhaite le généraliser »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « ça fait partie des débats à la CCPA, mais bon j'avais donné la consigne à chaque service de travailler un peu sur les coûts de recettes et les coûts de dépense de manière à gérer au mieux quand même, 5€ ce n'est pas non plus... En tout cas, ça ne freine pas la demande ».

Caroline FAYE : « ce qui est bizarre c'est que la CCPA a baissé la TEOM la même année, c'est donc pas forcément un bon signal envoyé aux habitants ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « oui et non. Il y a des gens qui ne peuvent pas faire de compostage ».

Caroline FAYE : « sur le pays de l'Arbresle, il y a beaucoup d'habitats individuels, des gens qui ont des jardins, on est à 75% d'habitat individuel, ça fait donc 75% de la population qui pourrait trier ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « il y a eu un petit débat là-dessus, mais ça n'a pas été non plus un débat majeur ».

Sébastien MAJEROWICZ : « ça dépend du signal qui est envoyé à la population »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « oui mais on a développé d'autres actions, des actions qui ont été développées à côté. Le problème c'est qu'on développe des actions, on fait de la pédagogie, on incite les gens à, mais après quelque part on doit faire attention à ne pas cumuler systématiquement toutes les actions parce que budgétairement à un moment c'est compliqué. On évalue ce qu'on fait, on corrige ou pas et on développe d'autres choses à côté. Ça fait partie de cet engagement-là, on développe mais avec quelques petites recettes pour équilibrer. On ne peut pas que cumuler tout le temps, l'argent public à un moment donné même si on est tous d'accord, on doit faire attention.

Ça n'a pas freiné la demande des gens. Il faut savoir que le composteur, qui est proposé, vaut un peu plus de 70€, la collectivité elle met 50€ au moins pour un composteur ».

Sandrine POYET-FAWAL : « il y en a eu 2600 »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « 2600 déployés sur tout le territoire. Non, je ne me sens pas forcément coupable. Ce que je veux dire c'est que ça peut paraître important, 5€ sur 20€, mais par rapport au prix du composteur... »

Nathalie SERRE : « on ne s'adresse pas à des étudiants »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « d'autant que le prix du composteur continue à augmenter, ce n'est pas le même prix qu'il y a 5 ans. On a autorisé, par contre, 2 composteurs par famille ».

Sandrine POYET-FAWAL : « il y a une liste d'attente »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « oui il y a une liste d'attente. On a un service déchets à la CCPA qui est vraiment innovant, performant qui s'est inscrit dans le cadre d'un COTEP, et qui pousse beaucoup et une commission très investie ».

VII –SCOLAIRE - PERISCOLAIRE

8. Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer une convention avec l'association BCA (Basket Club Arbreslois) dans le cadre d'une intervention sur les temps scolaires pour l'année scolaire 2021/2022

Sheila Mc CARRON : « c'est assez simple en fait, c'est juste vous demander d'autoriser à signer une convention avec le basket qui va intervenir sur les temps scolaires sur l'année en cours, pour remplacer partiellement Stéphane RUIILLER qui nous a quittés. Il s'agit donc de trois séances par semaine dans les écoles de l'Arbresle, dans les écoles publiques selon la convention qui a été jointe à la convocation.

Si vous avez des questions »

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Commune et le BCA pour la période précitée.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

VIII – CULTURE

9. Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer la convention relative à la programmation culturelle mutualisée avec les communes de Saint-Germain Nuelles et Bully pour la saison culturelle 2021/2022

Anne THIERY expose les éléments suivants

EXPOSÉ

Comme chaque année, on vous demande l'autorisation de signer la convention relative à la programmation commune entre Saint Germain, Bully et l'Arbresle. C'est finalement quelque chose de très administratif qui sert avant tout à la Trésorerie, qu'elle puisse ventiler correctement les coûts et s'y retrouver.

Cette année on s'est mis à jour avec les bons titres, pour rappel, on a 5 spectacles mutualisés par le jeu des reports dont je parlais tout à l'heure, sinon rien n'à changer sur les clés de répartition entre les communes dont vous me ferez grâce, je l'espère, car elles sont d'une complexité assez importante, beaucoup plus que celles de la convention de la fois dernière avec Lentilly où c'était 50/50.

Est-ce que vous avez des questions ?

Nathalie SERRE : « les spectacles sont remplis ? ça se remplit doucement ? »

Anne THIERY : « je te remercie de poser cette question, ça me donne l'occasion de dire qu'effectivement ça part très très bien, on est ravis puisque pour la régie de l'Arbresle uniquement, on a déjà vendu 101 abonnements, ce qui est vraiment une proportion importante par rapport aux autres années et pour le spectacle de Simone Veil « et pendant ce temps, Simone veille » qui a lieu vendredi, on a déjà vendu 304 places »

Nathalie SERRE : « il y a en a combien au total ? parce que je viens de le voir »

Anne THIERY : « dépêche-toi parce que je crois que le seuil a été mis à 310, avec une petite marge salle Claude TERRASSE »

Nathalie SERRE : « on est sur des jauges à combien ? au max »

Anne THIERY : « et bien là au fait au max avec le passe sanitaire, la jauge a disparu et on revient à des niveaux imposés par le bâtiment.

Voilà on est très content de tout ça. Je n'ai rien de plus à ajouter sauf si vous avez des questions bien sûr.

Je fais ma pub puisqu'il semble y avoir un silence : la nouveauté de cette année c'est les plaquettes distinctes des autres années : rouge pour l'Arbresle, jaune pour Saint Germain et bleu pour le passe trio qui comporte donc 5 spectacles. Trio mais 5 et 3 communes. Dans chaque programme, est encarté un récap de tous les spectacles avec un code couleur pour repérer dans quelle commune c'est, sauf que bleu ça peut être un peu partout. Vous saurez où acheter quoi. Et un jour on aura une seule plaquette, on va y arriver ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « en tout cas, c'est quand même bien qu'on puisse faire perdurer cette mutualisation des programmations culturelles. Lentilly met le nez à la fenêtre, on va dire par rapport à certains spectacles mutualisés comme Perséphone »

Anne THIERY : « Perséphone, qui sort de la mutualisation »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « si on peut attirer d'autres communes »

Nathalie SERRE : « au moins il n'y a pas de date où on se marche dessus »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « c'est aussi la qualité des spectacles que l'on peut proposer »

Nathalie SERRE : « et puis à terme mutualiser une grande salle qu'on puisse accueillir beaucoup plus de monde »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « il faut partir du besoin, ma position est très claire là-dessus. Si le besoin existe, il faut l'étudier, par contre, réaliser un grand équipement et dire ensuite aux gens faut venir, ça n'a pas... »

Nathalie SERRE : « oui mais ça peut servir à plein de choses après »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « j'ai plein d'exemple comme la salle de Vaugneray : Vaugneray, ils sont partis tout doucement avec un petit festival, qui s'appelle « Intervalle », qui au début, les premières années, était un petit truc et qui a pris de l'ampleur ».

Jean-Paul GAUTHIER : « ça s'est fait en trois mandats »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « faut faire des mandats encore. Et à partir du moment, où ils se sont dit qu'est-ce qui nous manque maintenant pour passer au-dessus, c'est la salle et donc ils ont fait la salle ».

Nathalie SERRE : « j'entends bien mais je trouve que c'est pertinent ».

Sylviane CHAMPIN : « donc si on a des besoins en sport, il suffit qu'on le... »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « pour le sport, ça suffit, c'est bon, on va passer à autre chose. Bien, on vote pour la convention.

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de convention entre les communes de Bully, Saint-Germain Nuelles et L'Arbresle relatif à la programmation mutualisée des spectacles dans le cadre de la saison culturelle 2021/2022

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention afférente ainsi que tout acte s'y rattachant.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

IX –INTERCOMMUNALITE

10. Approbation du schéma de mutualisation du Pays de L'Arbresle avenant

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « Puisqu'on y est, on a aussi un avenant à faire voter sur le schéma de mutualisation avec le Pays de l'Arbresle et la CCPA. Il existe un schéma de mutualisation qui prévoit

différentes prestations, différents services, marchés publics, on a par contre à modifier ce schéma de mutualisation parce qu'on doit prendre en compte les textes de lois qui disent que les communes conventionnent entre elles sur des, comment dire, des mutualisations à 2-3 communes, il faut que cela soit inscrit dans le schéma de mutualisation plus global de l'EPCI. Il s'avère que la commune de l'Arbresle a certaines conventions avec certaines communes partenaires, comme Saint Germain, Eveux avec du prêt de matériel technique, voire des prestations comme le balayage. Voilà, c'est une remarque qui avait été faite par la Chambre régionale des comptes quand ils étaient venus il y a 3-4 ans. La CCPA a délibéré en 2019 pour intégrer ce dispositif-là et à nous maintenant aussi de délibérer pour conventionner entre les communes pour ce type de prestations. C'est juste un texte de loi qui nous obligeait à le faire et pour se conformer aux exigences de la CRC ».

Nathalie SERRE : *« ça veut dire que Fleurieux qui mutualise sa police avec je ne sais plus qui, Lozanne, ou je ne sais plus qui, va devoir faire pareil ? »*

Louisa TATEM : *« il s'agit encore d'une autre convention. Là on parle de mise à disposition de matériel et prestations ».*

Nathalie SERRE : *« d'accord »*

X – QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

11. Présentation de la commission accessibilité

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« on a fini sur l'ordre du jour propre en questions diverses, Fabrice voulait parler de la commission accessibilité, mais il y a un petit retard »*

Fabrice MUSCEDERE : *« au prochain conseil »*

12. Rapport annuel 2020 de l'ARTAG (Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadje)

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« le rapport ARTAG, association qui accompagne les gens du voyage est consultable en mairie ou à Nadège. Elle joue bien son rôle de plateforme de soutien pour les collectivités qui aide à faire passer certains messages et certaines décisions.*

QUESTIONS DIVERSES

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Est-ce que vous souhaitez aborder certaines choses ? »*

Sarah BOUSSANDEL : *« oui, j'aimerais aborder le sujet de la MJC de l'Arbresle. C'est un sujet important. Pour ceux qui ne savent pas ce qui s'est passé, on a eu l'AG de la MJ vendredi soir où on a eu la présentation du bilan moral et financier. Et à l'issue de ça, une élection du futur CA et des bénévoles qui seront amenés à faire partie du CA, en plus des membres connus de droit que sont*



Bertrand, Elaine, Anne, Jean-Louis qui ne l'est pas et moi qui sommes présents au CA de la MJC. Il y a eu un vote, vote un peu atypique avec un bulletin de vote un peu particulier, je pourrais vous le faire passer, je l'ai ramené, vous jugerez de vous-même avec un bulletin pour les bénévoles, « pour, contre, abstention », c'est un peu déroutant comme mode de fonctionnement mais voilà. Et au moment du dépouillement du vote, le directeur de la MJC et deux autres membres sont partis s'isoler dans un bureau pour procéder au dépouillement des bulletins de vote de cette AG. Si ça ne s'était pas passé comme ça, ça ne m'aurait pas mis la puce à l'oreille et je ne me serais pas interrogée sur ce vote un peu bizarre. Mais comme il s'est passé ça, j'ai été mettre mon nez dedans et j'ai été demandé comment ça s'était passé, on n'avait pas les résultats qui n'ont pas été communiqués. Il se trouve qu'il y a eu 7 personnes qui se sont présentées et 1 personne qui n'a pas été élue parce qu'elle n'avait pas le quorum, la moitié des votes des gens qui ont voté, et il se trouve qu'en reprenant la feuille qui n'est pas une feuille d'émargement pour savoir qui avait voté, on s'est retrouvé avec plus de votants que de gens autorisés à voter. Donc un nombre de bulletins supérieur à ce qui aurait dû être.

Donc, j'ai adressé un petit mail aux membres du CA de la MJC samedi matin et donc je vais vous le lire : « Bonjour à tous, je vous écris suite à nos échanges d'hier, je vais enlever mon masque, je vous écris suite à nos échanges d'hier afin d'informer ceux qui ne l'étaient pas, des problèmes de régularité sur le déroulé de vote de notre AG. Après vérification avec Sandrine, Bruno et Xavier, il apparaît que des personnes ne pouvant participer au vote du CA ont voté. Au-delà du problème de la véracité du résultat, il apparaît donc un problème de transparence et de respect de chacun, candidat et adhérent. Mais il est encore plus gênant car si nous reprenons les statuts de la MJC, il est stipulé, article 8.3, « sont éligibles ; les adhérents, adhérentes, âgés de 16 ans révolus au jour de l'AG et à jour de cotisations ainsi que les représentants légaux des adhérents de moins de 16 ans à jour de cotisations ».

Or, au moment du vote, encore une fois, plusieurs candidats n'étaient même pas adhérents. Comme indiqué dans les statuts, la MJC respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines et contribue au renforcement de la démocratie, ça je suis allée le prendre dans les statuts.

On ne peut prôner le renforcement de la démocratie et ne pas être nous-mêmes exemplaires sur le sujet. Nous ne pouvons donc pas valider en l'état le vote, car non conforme à nos statuts et irrégulier sur la forme.

Donc voilà, j'ai adressé ce mail à tous les membres du CA et je vais vous faire lecture de la réponse du Président : « Bonjour, il y a eu 18 votes exprimés pour 15 votants sur nos listes. Après échange avec Elaine, celle-ci a voté 2 fois, pour elle-même et pour Anne Thiery. Ces 2 votes ne sont pas comptabilisés dans les 15 votants. Nous avons donc eu 18 votes exprimés pour 17 votants, le vote en plus que nous avons, provient de Colette Barberet qui était candidate au CA. Les candidats au CA ne sont effectivement pas tous adhérents mais ceci est dû à notre ouverture du recrutement via des solutions externes. Colette a par exemple répondu après l'annonce panneau pocket. Nous allons régulariser la situation avec eux d'ici le prochain CA.

Concernant les irrégularités du vote, un vote par un non-adhérent, 2 solutions sont envisageables, alors il propose, solution numéro 1 : validation du résultat du vote, un vote de plus ne change rien au résultat du vote. Solution 2 : on refait voter les 17 personnes via un vote en ligne d'ici la fin de semaine. Merci à tous les membres du CA de me donner une réponse, solution 1, solution 2 ou aucune si aucune solution ne convient. Nous risquons alors de devoir convoquer une AG extraordinaire, au moins 15 jours de délai pour refaire des élections, ne pas atteindre le quorum au sein de cette AG extraordinaire et de devoir alors reconvoquer une deuxième AG extraordinaire : si une telle solution est choisie, je prendrais alors mes responsabilités de président et démissionnerais de mes fonctions.



Moi j'ai un vrai problème avec ce discours. La dernière partie de son discours, prendre en otage dès qu'il y a un problème, dire je vais démissionner, tous les présidents dès qu'il y a un problème de fonctionnement, de dysfonctionnement, quel qu'il soit, on ne cherche pas à résoudre le problème, je vais démissionner, il y a quand même un vrai souci. Clairement, je pense qu'il faut prendre le problème à bras le corps et trouver une solution parce que c'est juste pas possible au-delà de ce qui s'est passé et du résultat ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Je suis tout à fait d'accord mais c'est une association avec ses règles propres mais on n'a pas de pouvoir, on ne va pas faire de l'ingérence, ça nous a été suffisamment reproché, je dis ça entre parenthèses puisque visiblement ça a provoqué la démission du bureau actuel ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« oui, alors il faut savoir que Renaud Maitre a démissionné, je ne savais pas d'ailleurs que c'était possible, de ses fonctions de président mais il reste quand même membre du CA, on l'a découvert lors de l'AG. C'est possible mais tout le monde ne le sait pas, ce n'est pas un truc commun, je fais tout un pataquès en disant que je m'en vais idem pour Corinne PACAUD, et au final pour rester membre du CA ; ça sonne un peu comme une prise d'otage comme ce que dit aujourd'hui Bruno : si mes solutions ne vous conviennent pas, je vais démissionner ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« ceci étant on n'a pas tellement de pouvoir d'entrer dans la régularité des choses, c'est aux membres du CA, c'est la cuisine interne de la MJC. Après c'est embêtant, je le répète quoi qu'ils puissent en penser, la MJ c'est un partenaire important de la commune, elle nous aide, en termes d'action, à porter le projet jeunesse de la commune on lui a fait confiance pour cela ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« à hauteur de 300.00€ tout de même, c'est juste pas négligeable ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« oui je sais bien même s'ils ont du mal à comprendre, parce qu'entre parenthèses, je pourrais être beaucoup plus méchant par rapport aux articles de presse qui sont sortis mais je ne veux pas polémiquer. Je répète ce que je dis toujours : on en a fait notre partenaire principal, d'autres communes, gestion des centres loisirs, périscolaire, ont fait appel à des délégataires privés ou autres associatifs. Je répète aussi on a fait le choix de soutenir cette forme de travail avec eux. J'ai lu qu'on faisait de l'éducation populaire au début des élections, en période électorale et ensuite on les oublie. La mairie de l'Arbresle, parce qu'on est arrivés à plus de 300.000 € de subvention a systématiquement cautionné les actions de la MJC et a toujours payé et ce n'est pas une question de couleur politique puisque même les municipalités précédentes quand Jean-Louis Mahuet était à la jeunesse, adjoint de Pierre Pignard a aussi sauvé la MJC même avec des déficits. On a toujours systématiquement payé. Alors quand je lis ce que je lis. Ça me met hors de moi. Je crois que je vais être méchant si je continue. Je trouve cela lamentable. On a toujours été là. Il nous appartient que cette association perdure, on a besoin de la MJC. Par rapport à l'ingérence et au mode de fonctionnement, j'ai lu aussi dans la presse qu'il y avait de nouveaux élus qui arrivaient et qui ne savaient pas comment fonctionnait la MJC et s'adressaient directement au Président. Moi je trouve normal que l'adjoint à la jeunesse chez nous voire le maire, appelle directement le président de l'association pour dire « voilà, ça ne va pas ». On ne va pas appeler chaque membre du CA, c'est le président de la MJC qui doit alerter les membres du CA et mettre des points à l'ordre du jour, encore faut-il qu'il y ait des CA. Un seul CA depuis mars 2020 ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« Et des bureaux ; pas des bureaux à huis clos qui excluent certaines personnes dont Jean-Louis qui a été exclu de certains bureaux ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« On peut continuer sur les choses désagréables donc je ne sais pas trop ce qu'on peut faire pour l'instant parce que c'est du domaine interne de la MJC, c'est son*



fonctionnement. Nous on en fait partie, on a 4 membres mais je te suis sur certains points, ce n'est pas normal qu'on s'isole pour aller dépouiller. Mais je pense aussi que les gens étaient un peu dépassés dans ce contexte, la situation fait que c'est un peu compliqué. Le fait qu'ils aient fait appel, bizarrement, enfin bizarrement parce qu'ils étaient en perte de bénévoles aussi, le bureau n'était pas là, posons-nous la question gentiment : quand une association qui est censée faire de l'éducation populaire en arrive à faire appel à des bénévoles sur les réseaux sociaux c'est que quelque part dans l'association ça ne marche pas ».

Sarah BOUSSANDEL : *« et faire voter pour ou contre des bénévoles, c'est juste un truc de fou ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« ceux qui se sont présentés à l'élection du CA, ça peut peut-être se régler. Mais je n'ai pas d'avis là-dessus, je n'ai pas de conseils à donner, refaites une élection, arrangez-vous entre membres du CA. Je ne sais pas, Jean-Louis qui est là depuis longtemps ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« apparemment pas depuis si longtemps que ça, tu as vu le dernier mail ».*

Jean-Louis MAHUET : *« ça prend une mauvaise tournure tout ça. Le climat est loin d'être la sérénité. Petit a, moi, je n'ai pas le résultat »*

Sarah BOUSSANDEL : *« oui il n'a pas été communiqué. C'est pour ça que moi j'ai été demandé le résultat ».*

Jean-Louis MAHUET : *« petit 2, il semblerait qu'il y ait un vice de forme pour dire pudiquement un non-respect des statuts déjà c'est évident, alors qu'il a bien été précisé avant le vote que ne pouvaient voter que les gens qui étaient à jour de cotisations sans parler de période. Dans certaines AG, c'est 6 mois, à la MJC j'ai appris que c'était 3 mois alors que ça n'a jamais été évoqué. Il y a un problème interne, d'association à partir duquel le CA puisse se prononcer sur la validité du vote, ça ne peut être que réglé en interne.*

L'argument qui dit que pour faire une réunion il faut le quorum, on n'a jamais eu le quorum dans une réunion à la MJC ; pourquoi ? parce qu'il y a 1000 adhérents et que le quorum c'est 500 personnes et ça ne s'est jamais produit depuis 40-50 ans d'existence de la MJC et il y a une loi qui est parue il y a 2-3 mois parce qu'il y a eu beaucoup en raison de la pandémie d'AG en visio conférence, donc l'obligation de quorum a disparu. On n'a pas besoin de quorum, on peut faire des réunions quand on veut entre parenthèses.

C'est donc vraiment un problème interne à la MJC mais je dirais que le fait qu'on soit dans un contexte compliqué cela n'exclut pas qu'on respecte des règles, on disait tout à l'heure que la commune de L'Arbresle versait 300.000€ mais c'est 500.000€ qui sont versés à la MJC par des subventions, donc par rapport aux collectivités, ça pose un problème de représentativité ».

Nathalie SERRE : *« pardon Jean-Louis, je te coupe mais à un moment donné ça me fait bondir pour plusieurs raisons. Je ne veux pas la mort de la MJC, voilà, ça rend un service énorme à la collectivité, mais je ne peux pas entendre le fait que ce sont leurs histoires et qu'on ne s'en occupe pas. J'ai été secrétaire d'une association, tu as un bureau des associations à la préfecture auquel normalement tu dois envoyer tes rapports d'activité tous les ans, le bureau élu, tu as des procédures à suivre. Au niveau de la mairie de L'Arbresle, on a une charte avec les associations qui nous engage et qui les engage et on parle d'argent public, alors moi je veux bien que les associations fassent ce qu'elles veulent mais il y a des associations qui s'y conforment et qui respectent les règles et jouent le jeu normalement et puis il y a des associations qui ne le font pas.*



Là où ça me gêne, pardon mais moi je suis élue au conseil municipal de l'Arbresle, si un jour il y un problème avec l'association de la MJC, ce que je ne souhaite pas, mais en l'occurrence, ça dévie quand même malheureusement, on va encore nous accuser nous les élus et même si on n'est pas toujours sur la même longueur d'onde avec Pierre-Jean et son équipe, mais pour autant, il y a une vraie solidarité qui joue et moi je refuse en à titre d'élue d'opposition d'endosser une quelconque responsabilité dans la mauvaise gestion de la MJC pour laquelle on verse 500.000€ de subvention d'argent public. N'importe quel élu fait ça, on se fait tirer à boulets rouges dessus, on se fait conspuer donc non je ne suis absolument pas d'accord. Il doit y avoir une éthique, l'éthique s'applique à nous-mêmes en tant qu'élus et s'applique aux associations. Une association qui reçoit autant d'argent public ne peut pas faire du grand n'importe quoi. C'est notre rôle de leur rappeler sans ingérence qu'à un moment donné il y a des statuts, si le quorum n'est jamais respecté, merde changez les statuts ».

Jean-Louis MAHUET : « c'est dans tous les statuts sauf qu'une loi est parue en mars ou avril 2021, qui tenait compte des visio conférences et des AG, la notion de quorum a disparu ».

Nathalie SERRE : « on a été en justice, la première chose qu'ils regardaient : « c'est : montrez-moi votre feuille où tous les gens qui sont membres ont voté, les procurations », on tient les choses en ordre ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « moi j'ai signé à l'entrée »

Sarah BOUSSANDEL : « je te montre, il n'y a pas d'émargement, c'est un sur deux. Je l'ai pris en photo. Sébastien par exemple a juste mis son numéro de téléphone mais n'a pas signé, excuses moi mais je t'ai pris en premier. Elaine qui a signé deux fois pour Anne, ça ne correspond même pas au nombre de voix total. C'est n'importe quoi.

Nathalie SERRE : « moi en tant qu'élue et députée, s'il y a quelque chose qui éclate, moi, je ne peux pas laisser faire ça, moi, je ne veux pas en entendre parler ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « on est tout à fait d'accord là-dessus, mais quelle est la décision à prendre ? »

Nathalie SERRE : « il va falloir mettre un peu la pression »

Sébastien MAJEROWICZ : « Juste pour adoucir un peu, c'est aussi pourquoi il y a des élus au CA de la MJC, c'est pour pouvoir tenir ce genre de discours au sein de l'association. Je ne comprends pas pourquoi on en discute ici en conseil municipal.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « ça fait le buzz depuis 15 jours »

Sébastien MAJEROWICZ : « Je comprends que c'est important »

Sarah BOUSSANDEL : « parce qu'on donne 300.000 € Sébastien »

Sébastien MAJEROWICZ « oui mais tu es élu de droit au CA de l'association de la MJC, parle-en en réunion du CA ».

Sarah BOUSSANDEL : « non, parce que j'échange avec Pierre-Jean qui est aussi membre de droit et qui n'est pas forcément présent au CA de la MJC systématiquement »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « on a quand même le droit de s'interroger entre élus au vu de l'importance de l'association qui effectivement depuis un certain temps bat de l'aile et qui fait des reproches sur une forme de contrôle et de l'ingérence. Mais le contrôle est obligatoire, on est dépositaire de l'argent public et garant de ce que peut proposer la MJC au niveau de la population. Ce

qui a fait débat et ce qui a tout déclenché chez eux c'est cette forme d'ingérence qu'ils n'ont pas supporté, qu'on intervienne au moment des élections régionales quand ils avaient fait venir un candidat vert, Fabienne Grébert, pour parler de l'EVS, un candidat à des élections qui s'intéresse au fonctionnement c'est très bien, à titre informatif sauf que je vous rappelle quand même que la commune est partenaire à 50 % de cet espace de vie sociale, on est partenaires, OK, on finance et que cette dame venait un samedi et que le jeudi, on reçoit en CCPA on reçoit un maire qui était candidat sur la liste, en l'occurrence un voisin, d'une commune voisine qui invite certains maires de la CCPA à rencontrer la candidate écologie, donc si ça ce n'est pas un début de réunion électorale et en plus dans des locaux municipaux où la mairie n'est même pas au courant.

Ce n'est pas un problème de couleur politique, ça aurait été la même chose avec LR, les LREM, le PS ou tout ce que vous voulez, c'est un problème de forme : une association de ce type qui s'engage dans ce côté politique ce n'est pas l'objet. Ils n'ont pas compris. Il était temps de rétablir les choses. »

Nathalie SERRE : *« en soi, le résultat est ce qu'il est, on en a rien à faire. Moi, je n'en ai rien à faire du résultat. Tout ce qu'on veut, enfin tout ce que je veux en tant qu'élue, d'opposition certes mais élue tout de même, c'est de la transparence on ne peut pas travailler comme ça, c'est pas possible. »*

Sarah BOUSSANDEL : *« Sébastien, justement, pour compléter la réponse à ta question, sur le précédent mandat, on s'est fait retoquer par la CRC, pour un manque de transparence de la Commune pour tout ce qui est subvention à la MJC parce qu'il y avait certaines ambiguïtés et certains avantages en nature qu'on concédait à la MJC et qui n'étaient pas matérialisés. Tu vois, il y a un enjeu d'engagement des élus, il faut vraiment qu'on soit transparent. On ne peut pas tolérer et accepter ce genre de choses parce que c'est contraire à cette transparence.*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« ça pénalise la MJC dans ses discussions avec la communauté de communes, la communauté de communes s'est retirée et on peut aussi se poser la question sur le retrait des autres communes, les autres communes sont parties. Il y a aussi un problème quelque part, « faisons le ménage à la maison » avant d'aller chercher ailleurs des responsabilités.*

Nathalie SERRE : *« et tout le monde y gagnera, je veux dire, la municipalité veut travailler avec la MJC, mais pour travailler avec une association, pardon mais enfin il faut qu'elle soit être exemplaire. On ne peut pas demander aux élus d'être transparents et d'être exemplaires, et nous parce qu'on est MJC on fait ce qu'on veut, c'est la fête à..., mince »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« ceci étant, bien évidemment qu'on va regarder ce qu'il faut, s'ils veulent du soutien, ils ont notre soutien, on peut les aider ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« on peut les aider à préparer l'AG en bonne et due forme ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« oui mais ce n'est pas nous qui allons faire l'AG et provoquer l'AG ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« non mais nous en tant qu'élus, on est membres du CA, on peut les aider s'il faut »*

Jean-Louis MAHUET : *« Si je peux me permettre, il faut replacer bien sûr cet incident dans son contexte, dans les problèmes actuels de la MJC et notamment en termes de bénévoles, au niveau des membres du CA. Moi, quand j'avais pris la présidence, on était 26-27, et là on fonctionne à 9-10, ça vous donne une idée un petit peu de la déperdition, qui a eu lieu ces dernières années. Ce qui ne faut pas perdre de vue, c'est qu'on a besoin de la MJC ».*

Nathalie SERRE : « personne ne remet ça en cause ».

Jean-Louis MAHUET : « La MJC a un rôle important à jouer, notamment, on a vu ça avec l'EVS, qu'ils ont un personnel qui tient la route, qui fait un boulot extraordinaire, donc ces gens-là doivent aussi un petit peu s'inquiéter. C'est un problème interne à la MJC qu'elle doit être capable de régler, sinon il en va de sa pérennité si on n'est pas capable de respecter des règles. Par contre, il y a des représentants, des membres de droit de la commune au CA, c'est peut-être à ces membres de droit de rappeler qu'il y a quand même des devoirs et notamment le fait que la commune soit un partenaire incontournable et important dans la vie de la MJC : qu'on demande cette clarté qui est importante pour ce type de relation et qui n'est pas actuellement. Donc, c'est un problème interne à la MJC je le dis malheureusement on l'a vu venir, ça ne prend pas une bonne direction et c'est, comme l'a dit Pierre-Jean, c'est à nous, Mairie, avec nos membres de droit, qui sont au CA, d'accompagner. Si on ouvre le feu, c'est terminé. »

Nathalie SERRE : « le but ce n'est pas d'ouvrir le feu, c'est quand même de pointer un grave dysfonctionnement. Nous, on organise les élections municipales, si on n'est pas carré sur les élections, c'est la même chose ».

Jean-Louis MAHUET : « je suis d'accord, je partage... »

Sarah BOUSSANDEL : « Jean-Louis, t'as validé, t'as répondu par mail en validant la solution de Bruno, en disant que c'est bon qu'on ne refaisait pas les élections et on valide comme ça. C'est ta réponse. »

Jean-Louis MAHUET : « tu lis la suite »

Sarah BOUSSANDEL : « tu dis que les statuts n'avaient pas été respectés mais que tu validais la solution 1 et que tu étais d'accord »

Jean-Louis MAHUET : « la solution 1 ça permettait déjà de se rassembler ».

Sarah BOUSSANDEL : « oui mais on va réunir le CA avec des gens qui ont été élus de manière irrégulière ».

Jean-Louis MAHUET : « oui mais je ne sais même pas qui à ce jour a été élu et qui ne l'a pas été »

Sarah BOUSSANDEL : « je les ai moi les résultats, je vais te les donner si tu veux »

Jean-Louis MAHUET : « je ne les ai pas, personne au CA ne les a eus. On est sur un gros problème de dysfonctionnement, ça ça paraît évident, personne ne peut dire le contraire. Pour éviter le piège, et Pierre-Jean l'a dit tout à l'heure, ce n'est pas une officine de la municipalité »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « non, on n'a jamais dit ça »

Jean-Louis MAHUET : « la MJC, c'est une association loi 1901 qui ne respecte pas ses statuts, ça par contre il faut le dire mais ce n'est pas à nous de faire le boulot au niveau de la MJC. »

Nathalie SERRE : « on est bien d'accord »

Sarah BOUSSANDEL : « Sauf qu'il y a des problèmes, même en interne, les salariés de la MJC, il faut quand même dire que le directeur notamment qu'on finance à plus de 50% de son salaire, c'est la commune de l'Arbresle qui finance à plus de 50% »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « non, non, on est à 100% »

Sarah BOUSSANDEL : « je croyais que c'était à bout partagé avec les autres communes, c'est encore pire que ce que je pensais »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « non c'était ventilé mais les autres communes se sont retirées, il ne reste que plus 5% pour Bully, on va dire 90 »

Sarah BOUSSANDEL : « allez on va dire 90% du salaire du directeur de la MJC financé par la commune de l'Arbresle et quand tu pointes du doigt un souci, le mec « de toute façon je suis démissionnaire », on lui a fait un chèque de rupture conventionnelle, il s'en va et il en a plus rien à faire. Concrètement, ma question clairement c'est qu'est-ce qu'on fait, comment on les aide ? c'est une association comme dit Sébastien on n'a pas à s'en mêler, je suis d'accord, mais quand il y a un problème et qu'on en a besoin, qu'est-ce qu'on fait ? on laisse le bateau prendre l'eau ? »

Jean-Louis MAHUET : « non pas du tout, on a des représentants. Par rapport à ce qui s'est passé, c'est bien à nous d'ouvrir le débat parce que le débat par mails interposés, on voit où ça va »

Sarah BOUSSANDEL : « oui, mais là tu vois la réponse de Bertrand, excuses moi, mais il ne vient même pas au prochain CA »

Jean-Louis MAHUET : « ça malheureusement, on le savait »

Sarah BOUSSANDEL : « oui mais le problème c'est que toi tu dis que tu valides la solution 1, Elaine, qui n'est pas là, je suis désolée, elle dit qu'elle s'excuse parce qu'elle a voté 2 fois alors qu'elle n'aurait pas dû »

Jean-Louis MAHUET : « ce qui aurait dû être demandé, mais moi je n'ai aucune connaissance du résultat, on sait qu'il y a eu vice de forme entre le nombre de votants et le nombre de personnes à jour de cotisations mais le résultat on ne sait pas ce qui s'est passé »

Sarah BOUSSANDEL : « moi je l'ai pris en photo ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « est-ce qu'ils ont donné des résultats ? »

Sarah BOUSSANDEL : « Ils n'ont rien donné ; ils sont faux les résultats. Il y a eu 18 bulletins de vote et quand tu pointes ceux qui ont voté, il n'y a que 15 personnes qui pouvaient voter, qui avaient le droit de voter. Donc même si on admet que Elaine a mis 2 bulletins alors qu'elle n'aurait pas dû, déjà elle n'aurait dû en mettre qu'un seul, il y a quand même 1 bulletin dont on ne sait pas qui l'a mis. Donc ils se disent qu'un vote ça ne change rien. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « Elaine elle peut voter non ? »

Sarah BOUSSANDEL : « non elle ne peut pas voter, elle est membre de droit et elle a voté 2 fois »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « les membres de droit ne peuvent pas voter ? »

Sarah BOUSSANDEL : « non »

Jean-Louis MAHUET : « ce n'est pas vrai ça, depuis quand ? »

Sarah BOUSSANDEL : « c'est ce qu'ils nous ont dit, ne votaient pas les membres de droit »

Jean-Louis MAHUET : « c'est la 1^{ère} fois que j'entends ça »

Sarah BOUSSANDEL : « ben écoute, moi je n'ai pas voté par contre »

Jean-Louis MAHUET : « le membre de droit par définition fait partie de l'association. A l'OMS, les membres de droit votent »

Nathalie SERRE : « j'en ai rien à faire qu'ils nous sortent le même résultat, mais avec un vote conforme »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « du coup, c'est quoi les résultats ? »

Sarah BOUSSANDEL : « j'ai la liste des noms, en fait, il n'y a que Jean-Marc BISSUEL qui n'a eu que 6 voix.

Nathalie SERRE : « sur le résultat, quelque part, on s'en tamponne c'est pas le problème tu te dis si ça continue à dériver là-dessus »

Yasmina ABDELHAK : « c'est sur la forme comme ça été fait, ça craint »

Nathalie SERRE : « au-secours quoi ! »

Sarah BOUSSANDEL : « les feuilles d'émargement, il n'y a pas d'émargement en fait et pas de pointage sur qui avait le droit de voter ».

Nathalie SERRE : « après moi je vais dire sincèrement ce que je vais faire, s'ils ne refont pas les choses conformes, je vais écrire au service, parce que moi je vais le faire, moi, je n'ai aucun problème avec ça, pardon mais on va rentrer en période électorale, moi je ne joue pas. Je vais écrire au bureau des asso en disant que moi en tous les cas en tant qu'élue d'opposition à l'Arbresle, je me désolidarise complètement de ce qui se passe à la MJC parce que je ne cautionne pas le machin. Si à un moment donné, ils ne veulent pas faire les choses clairement moi je ne veux pas être mouillée dans cette affaire ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « par contre, je ne pense pas qu'il faille leur faire un faux procès dans le sens où je ne pense pas que tout ça c'est machiavélique. La situation fait qu'ils sont tous passés à côté de tout. Faire appel à des bénévoles sur les réseaux sociaux, venez adhérer à la MJC, OK, mais venez siéger au bureau ou au CA, ce n'est pas... »

Anne THIERY : « je voulais dire la même chose que toi, je n'ai pas pu me rendre à cette AG et je le regrette. Je n'y étais pas plus que Nathalie mais j'ai essayé de comprendre les mails et je n'avais pas eu les résultats mais peu importe. Mais je voulais dire la même chose que Pierre-Jean, qu'à mon avis il ne faut pas y voir une intention, je n'ai vraiment pas eu le sentiment, même si, on en a fait des réunions de conciliation, je n'ai jamais eu le sentiment, avec le bureau que j'ai pu voir à l'œuvre, qu'il y ait eu



des mauvaises intentions, c'est de la maladresse et de l'amateurisme. Et le Président par intérim a été dépassé et personne n'a dit « attendez, on va faire sortir les personnes qui n'étaient pas électeurs pour que ce soit plus clair. Et peut-être que je n'aurais pas eu plus que vous la présence d'esprit de dire « on se calme, on regarde ce qui se passe avant de voter, parce que quand on est pris dans l'action, c'est comme ça. Voilà, je voulais juste dire ça me semble important que je supposerais que tout cela était calculé ».

Nathalie SERRE : *« ce n'est pas ce qu'on dit, en tout cas moi c'est pas ce que moi je dis »*

Sarah BOUSSANDEL : *« après il y a d'autres membre du CA qui sont là depuis longtemps en l'occurrence Bertrand qui est le trésorier de l'association et qui a quand même une autre opinion.*

Je vais vous lire son mail, c'est saisissant : « bonsoir, effectivement l'élection du nouveau conseil est interrogative, c'est la 1^{ère} fois que je vois dans un milieu associatif que l'on peut voter contre une personne qui est OK pour donner de son temps à la MJC, il est vrai que la MJC a pléthore de candidats !!! Je vois là une cabale pour empêcher une personne déjà bénévole à la MJC qui donne chaque semaine de son temps de pouvoir participer à l'association », il parle de Jean-Marc Bissuel. « je ne sais pas qui a eu l'idée d'un tel bulletin de vote mais a-t-on réfléchi ce qu'est une MJC. Doit-on faire partie du bon courant de pensée pour participer ? Ou est-ce une maison ouverte à toute la population quelle que soit son opinion politique ? » il interroge. « Je trouve que depuis quelques années, un certain courant de pensée devient la règle, où est l'ouverture ? l'éducation populaire n'était-elle pas pour toute la population ? ou si c'est réservé à un courant de pensée, il faut le dire. Peut-on s'étonner des difficultés relationnelles que nous avons notamment envers ceux qui nous donnent des sous quand on voit ce type de pensée. Quant à moi, je ne participerais à votre proposition de remodelage du vote, les usines à gaz c'est pas mon truc, déjà j'étais ulcéré de voir qu'on se vexe unanimement qui pouvait participer au vote du CA et là dans la même lignée cela continue. Bravo, pas étonnant de voir l'inquiétude des salariés et autant de demandes de rupture conventionnelle arrivées. Bonjour le budget 2021 et 2022. Cordialement, signé Bertrand BANDON qui ne sera pas candidat au poste de membre du bureau. » On veut valider une élection de quelqu'un qui vient de se retirer alors qu'il n'est même pas élu. Donc voilà »

Nathalie SERRE : *« moi, quand Sarah m'a dit ça, moi, sincèrement, l'objectif c'est pas de... »*

Caroline FAYE : *« Sarah, moi, pour remettre dans le contexte, j'étais pas du tout à l'AG de la MJC, mais par contre, au collège, quand on vote pour le CA, on vote pour la totalité de la liste ».*

Sarah BOUSSANDEL : *« on vote comme ça »*

Caroline FAYE : *« Admettons que là il y ait une sacrée maladresse et de l'amateurisme comme voilà on le pense beaucoup autour de la table, comment ça se passait précédemment avec les votes des précédents CA ? Tu ne votes pas pour une liste entière ? »*

Jean-Louis MAHUET : *« disons que, il y a quelque chose qui m'étonne, on avait un nombre de candidats qui faisait que tout le monde devait être élu. Tout à l'heure, on parlait des 24-26 membres qui sont dans nos statuts du CA, là on doit être à 17-18 maintenant, donc, ça veut dire que tous ceux qui postulaient pourraient être élus, auraient dû tous être élus. Une voix suffisait à mon avis. Je ne vois pas d'où on sort cette règle de la majorité, elle est effectivement applicable lorsque tu as plus de candidats que de postes, c'est normal, mais quand tout le monde de toute façon est élu, je ne vois pas pourquoi on va empêcher quelqu'un d'être élu. On ne faisait pas comme ça. »*

Caroline FAYE : *« il y a combien de postes au CA de la MJC ? »*

Jean-Louis MAHUET : « le CA de la MJC, c'est 24-26, un nombre comme ça, c'est les statuts »

Caroline FAYE : « donc s'il a 18 personnes qui se présentent, elles sont toutes élues, et il en manque 6 et s'il y en a 25, donc à un moment donné, il faut une liste à 24. Et là il y a combien de personnes qui se présentaient ? »

Sarah BOUSSANDEL : « on en avait déjà 8 qui étaient déjà élus et se sont représentés et on en a 7 qui se sont présentés le jour de l'AG »

Caroline FAYE : « donc vous étiez 15 »

Jean-Louis MAHUET : « 15 sur 26, c'est bien ce qui me semblait, théoriquement ils sont élus ».

Nathalie SERRE : « tout ça pour dire, voilà, c'est de l'argent public, je pense qu'à un moment donné, il faut que l'association soit extrêmement stricte sur ses statuts et sur la manière de procéder sinon ça risque de donner une très mauvaise image ».

Sarah BOUSSANDEL : « et je pense qu'à un moment donné, on doit tous être solidaires, on est 4 et on doit tous être solidaires : Anne, Jean-Louis, Elaine, Gérard »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « je pense que c'est déjà le cas, je ne vois pas comment ça peut ne pas être le cas ».

Anne THIERY : « pourquoi tu trouvais que ça n'était pas le cas ? »

Sarah BOUSSANDEL : « ben non, la réponse d'Elaine, « je suis désolée, j'ai mis 2 bulletins, c'est pas grave, on prend la solution 1 » et la réponse de Jean-Louis « c'est pas grave, on prend quand même la solution 1 même si les statuts sont irréguliers »

Jean-Louis MAHUET : « je n'ai pas dit que ce n'était pas grave, ce n'est pas vrai »

Sarah BOUSSANDEL : « oui mais tu as dit on prend quand même la solution 1, moi je trouve qu'on n'est pas solidaire, voilà »

Jean-Louis MAHUET : « moi je n'ai pas eu les résultats, comme je l'ai dit tout à l'heure, donc je ne savais pas qu'une des personnes qui s'était présentée, avait été écartée, donc c'est difficile... Si après il y a eu quelques maladresses et que la solution 1 permet de régulariser, c'est comme ça que je l'ai compris, c'est bien avec tout le monde, avec tous ceux qui se sont présentés »

Sarah BOUSSANDEL : « oui, mais c'est pas ce qu'ils veulent faire en fait. »

Jean-Louis MAHUET : « oui mais excuse-moi, Sarah, je ne le savais pas »

Sarah BOUSSANDEL : « comme quoi, la pertinence de l'échange de ce soir... »

Nathalie SERRE : « ...est nécessaire »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « OK, on va regarder comment on peut avancer avec eux mais bon... en tout cas c'est désastreux ».

Yasmina ABDELHAK : « c'est triste en fait »

Sarah BOUSSANDEL : « c'est dommageable »

Nathalie SERRE : « prendre la municipalité qui les soutient depuis de nombreuses années... »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « en tout cas, moi je vous dis... »

Sarah BOUSSANDEL : « on a raison d'être des parias parce qu'on est élus en fait, c'est un peu n'importe quoi »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « je vous ai dit ce soir le 10^{ème} que ce que je pense en fait par rapport à tout ça. C'est même irresponsable. Jean-Louis l'a dit tout à l'heure, on a quand même avoir la chance dans cette association d'avoir aussi des professionnels sur le terrain qui font un excellent travail, on n'a rien à dire sur leur travail ».

Sarah BOUSSANDEL : « les familles sont hyper satisfait, le job est fait non, et quand ils ont présenté le bilan financier et le bilan moral, Sébastien peut en témoigner, ça va super bien. Et les projets, top, l'approche, top, tout était très bien en fait. Il y a vraiment un problème de gouvernance mais c'est grave ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « oui, c'est grave mais il faut accepter quelque part que la commune qui est partenaire puisse à un moment donné demander des comptes. Par exemple, ils montent une association, je ne sais plus comment on dit, on appelle ça, vous savez, cette histoire de jardins où on met des légumes dans les espaces verts,

Sébastien MAJEROWICZ : « incroyables comestibles ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « incroyables comestibles. Quand la commune dit « ok on vous autorise à développer votre activité mais vous les mettez là et pas là » et ben on ne les met pas là, on les met là où on leur a demandé de les mettre. »

Sarah BOUSSANDEL : « c'est de l'ingérence sinon »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « c'est de l'ingérence voilà et c'est des petites accumulations comme ça. Et après, on est tenus, nous, les élus, responsables, on les contrôle, on ne joue pas le jeu, on ne comprend pas, c'est un exemple parmi d'autres.

Sarah BOUSSANDEL : « c'est la guerre c'est ça »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « Je ne sais pas ce qui va sortir de ces échanges. Après c'est vrai que ces échanges de mails de tous les côtés, c'est catastrophique. »

Sarah BOUSSANDEL : « oui, mais si on peut déjà être solidaires les 4 élus déjà, ce serait bien. Si on fait bloc déjà en disant qu'on ne valide pas »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « demandez une nouvelle AG »

Sarah BOUSSANDEL : « après Bertrand a prévu de démissionner... »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « eh bien, qu'il démissionne, personne n'est irremplaçable. Moi, sérieux, les gens qui démissionnent, ils démissionnent. »

Jean-Louis MAHUET : « de toute façon il ne présente pas »

Sarah BOUSSANDEL : « oui mais bon, c'est légèrement important les menaces-là »

Jean-Louis MAHUET : « oui le chantage était bien sous-jacent dans son mail »

Sarah BOUSSANDEL : « sans donner les raisons... tu vois, il a même pas donné tous les éléments et en même temps, c'est une prise d'otages. Je trouve que c'est un peu pathétique »

Jean-Louis MAHUET : « c'est la 1^{ère} fois que, Dieu sait que j'en ai fait des AG de la MJC, qu'il n'y a pas de proclamation des résultats alors que tout le monde est encore présent. Ça ne s'est encore jamais produit. »

Sarah BOUSSANDEL : « tu vois, tu dis quelque chose et ils t'attaquent. Il y a un autre membre du CA qui m'a dit que c'était pas normal et que la régularité n'était pas réduite simplement à une question de l'AG. La mairie, c'est moi la mairie, devrait soutenir la MJC plutôt que de s'attacher sur des détails. C'est vrai la régularité d'un vote, c'est du détail. »

Nathalie SERRE : « bon, on refait les élections de l'année dernière parce que c'est un détail ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « si on entend ça c'est qu'on n'est pas sourds, c'est déjà pas mal. »

Sarah BOUSSANDEL : « si ça intéresse quelqu'un, j'ai les résultats »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « on va clore la MJC. Regardez là les 4 élus, Jean-Louis, ce qu'on peut faire »

Jean-Louis MAHUET : « il faut faire attention, je suis élu associatif et catalogué proche de la mairie »

Sarah BOUSSANDEL : « attention on va te le reprocher »

Yasmina ABDELHAK : « Jean-Louis, c'est une cible »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « quelque part c'est pas normal qu'une association comme ça puisse faire le reproche à son président de dire d'être proche de la mairie, c'est significatif, ça ne va pas ».

Sarah BOUSSANDEL : « il n'y a pas assez de données à la MJC. Il n'y a pas assez d'ancienneté ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « on va clore la MJC. Il y a d'autres sujets ? ».

Jean-Louis MAHUET : « je pense que vous avez reçu une invitation. Vous êtes cordialement invités, par Monsieur le Maire ce samedi »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « oui pardon, ce samedi à 11h30. Une médaille du mérite sur le parcours associatif et sportif »

Sébastien MAJEROWICZ : « médaille d'or »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « Oui médaille d'or, en sport, il n'y en a qu'une qui compte, c'est la médaille d'or. Merci. Bonne soirée à tous. »